

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 4 juillet 2016 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1^{er}

M. Bruno GOGUEL, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier à compter du 4 juillet 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 juillet 2016.

*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I.ROUX-TRESCASES